

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE – SESSION 2024 –

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE

A. Contexte

Au titre de l'année 2024, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes a organisé l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, dans les spécialités définies ci-après.

SPECIALITES <i>Options</i>
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS <i>Agent d'exploitation de la voirie publique</i>
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS <i>Employé polyvalent des espaces verts et naturels</i>
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE <i>Mécanicien hydraulique</i> <i>Electrotechnicien, électromécanicien</i>
ENVIRONNEMENT, HYGIENE <i>Hygiène et entretien des locaux et espaces publics</i>
CONDUITE DE VEHICULES <i>Conduite de véhicule poids lourds</i>

B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	31 mars 2023
Période de préinscription	23 mai au 28 juin 2023
Date limite de dépôt des dossiers	6 juillet 2023
Epreuve écrite	18 janvier 2024
Réunion du jury validation des notes	5 mars 2024
Epreuve pratique	Du 4 avril au 21 juin 2024
Réunion du jury validation des notes	1 ^{er} juillet 2024

C. Inscriptions

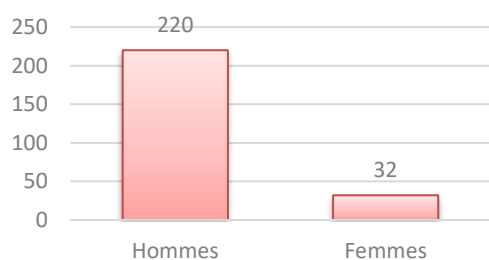
Nombre de candidats inscrits	323 candidats
Nombre de candidats admis à concourir	309 candidats
Nombre candidats présentant un handicap	10 candidats dont 5 ayant demandé un aménagement d'épreuve

D. Profil des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité

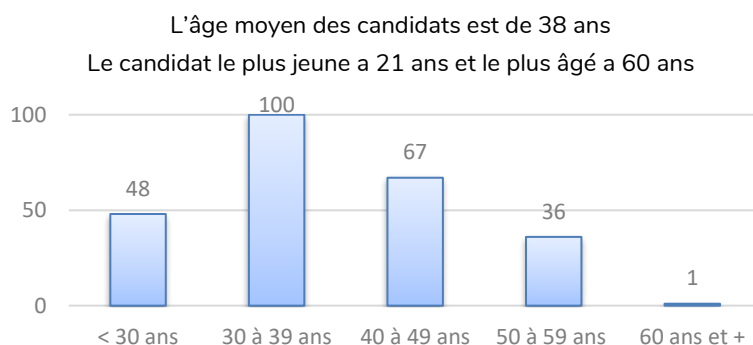
Sur 323 candidats inscrits à l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe par voie d'avancement de grade, 252 candidats étaient présents à l'épreuve écrite répartis de la façon suivante :

	INSCRITS	PRESENTS
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	55	42 (76 %)
CONDUITE DE VEHICULES	98	75 (77 %)
ENVIRONNEMENT HYGIENE	114	89 (78 %)
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS	45	36 (80 %)
MECANIQUE ELECTROMECHANIQUE	11	10 (91 %)
TOTAL	323	252 (78 %)

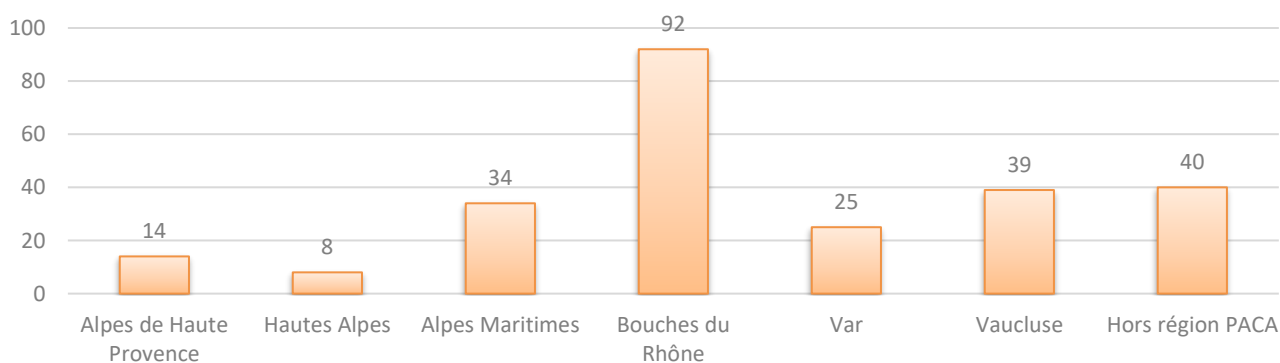
Répartition hommes/femmes



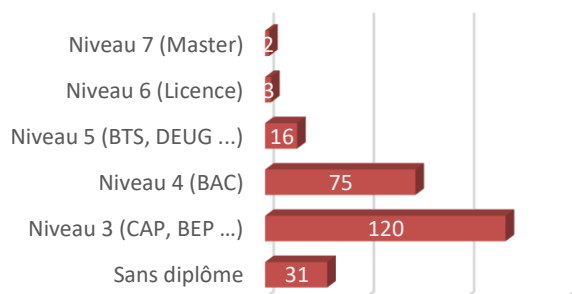
Répartition par classe d'âge



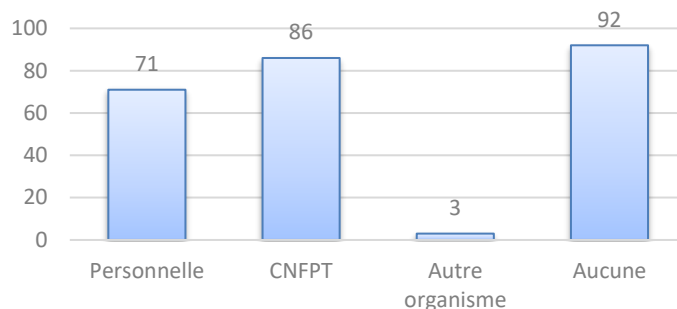
Répartition géographique



Niveau d'étude



Préparation à l'examen



II. EPREUVE ECRITE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

L'épreuve consiste en la **vérification**, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, **des connaissances théoriques de base** du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : 1 heure ; coefficient 2).

b. Dates et lieux de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le 18 janvier 2024, sur 2 sites :

- Institut Universitaire de Technologie (IUT) – Rue Bayard – 05000 GAP
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes – 1 rue des Marronniers – Les Fauvettes II – 05000 GAP

B. Incident survenu lors des épreuves et copies litigieuses

a. Examen des incidents survenus lors des épreuves

Les surveillants ont fait remonter les incidents suivants :

- ➔ Le candidat de la copie n° 206, admis à concourir sous réserve de fournir les pièces manquantes à son dossier avant la 1^{ère} épreuve, n'a pas fourni les pièces permettant de compléter son dossier. Il n'est donc pas admis à concourir. Sa copie ne peut faire l'objet d'une correction.
- ➔ Le candidat de la copie n° 127 a été vu en train de discuter avec son voisin (1^{er} avertissement) puis quelques minutes après en train de regarder son téléphone portable discrètement.
Le jury décide à l'unanimité d'annuler cette copie.

b. Examen des copies litigieuses

Les correcteurs ont fait remonter les remarques suivantes :

- ➔ Le candidat de la copie n° 165 a composé directement sur le sujet au lieu de composer sur sa copie.
Le jury décide à l'unanimité de conserver cette copie.

C. Résultats de l'épreuve écrite

Modalités de notation (article 18 du décret n°2013-593 et article 6 du décret n°2007-114) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

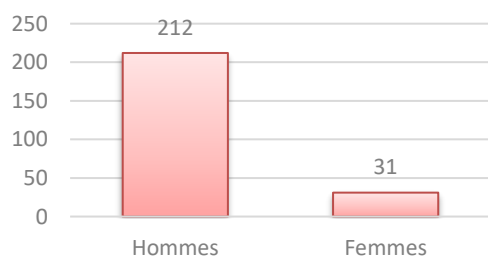
Spécialités	Options	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
ADMISSIBILITE		11,74	12,00			
BTP VRD	Agent d'exploitation de la voirie publique	9,69	9,49	3,98	14,39	3
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicule poids lourds	14,25	14,25	9,75	19,00	0
ENVIRON. HYGIENE	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	11,76	12,00	4,00	15,00	1
ESPACES NATURELS ET VERTS	Employé polyvalent des espaces verts et naturels	10,20	10,00	5,00	15,00	0
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	Mécanicien hydraulique	8,00	6,00	5,50	12,50	0
	Electrotechnicien, électromécanicien	6,18	5,50	1,25	14,25	3

Au regard des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury décident à l'unanimité de valider les notes attribuées par les correcteurs.

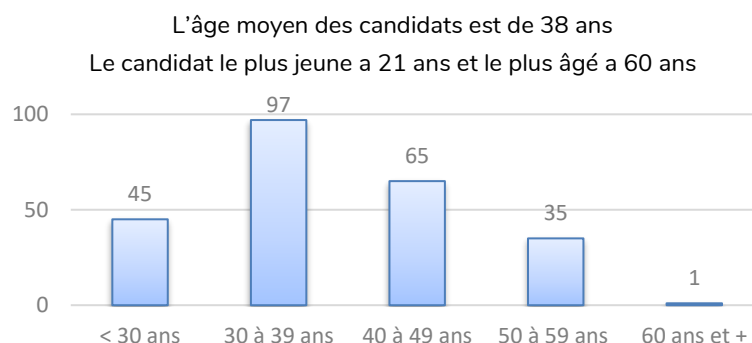
Spécialités	Candidats autorisés à passer l'épreuve pratique
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	38
CONDUITE DE VEHICULES	75
ENVIRONNEMENT HYGIENE	87
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS	36
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	7

D. Profil des candidats autorisés à passer l'épreuve pratique

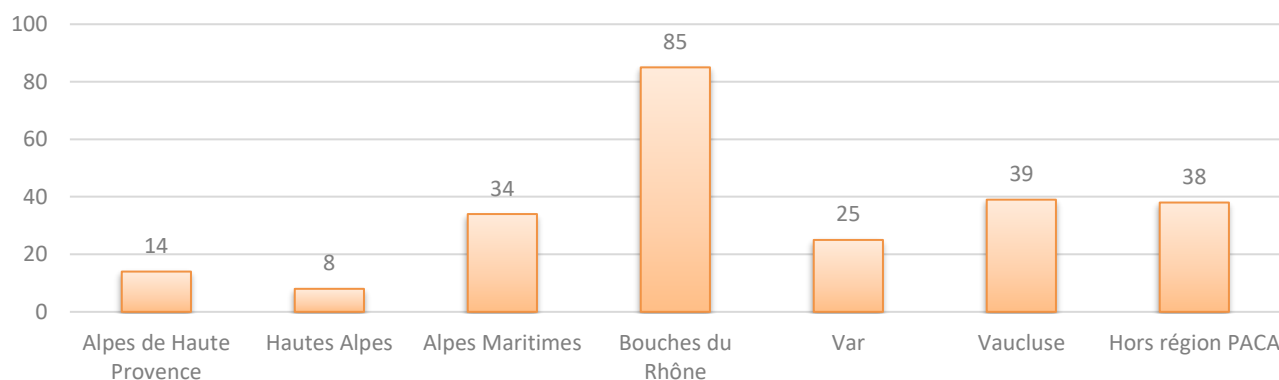
Répartition hommes/femmes



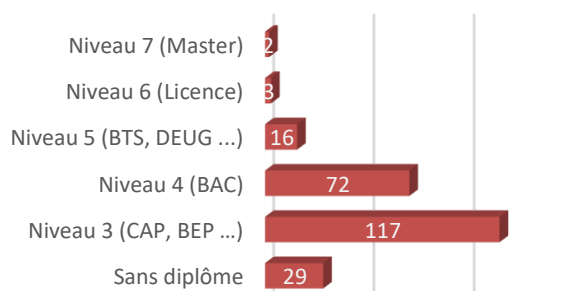
Répartition par classe d'âge



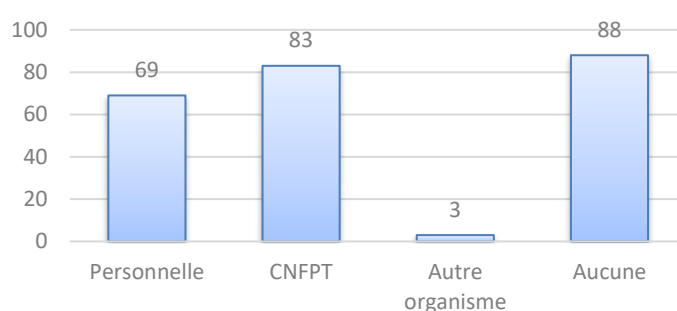
Répartition géographique



Niveau d'étude



Préparation à l'examen



III. EPREUVE PRATIQUE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

Une **épreuve pratique dans l'option** choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité (la durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option et ne peut être inférieure à 1 heure ni excéder 4 heures ; coefficient : 3).

b. Dates et lieux des épreuves

Les épreuves pratiques se sont déroulées de début avril à fin juin 2024 selon le calendrier ci-dessous. Sur les 243 candidats convoqués, 227 se sont présentés à ces épreuves (soit 6,58% d'absentéisme).

SPECIALITES / Options	DUREE DES EPREUVES (fixée par le jury)	LIEU	DATES
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS VOIRIE ET RESEAUX DIVERS Agent d'exploitation de la voirie publique	1h15	Service Technique de LARAGNE- MONTEGLIN	Du 9 au 12 avril 2024
CONDUITE DE VEHICULES Conduite de véhicules poids lourds	1h15	Plateau technique de ECF Centre de formation à MONTGARDIN	Du 4 avril au 21 juin 2024

SPECIALITES / Options	DUREE DES EPREUVES (fixée par le jury)	LIEU	DATES
ENVIRONNEMENT HYGIENE Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	1h15	Collège de Fontfreyne à GAP	Du 22 au 30 avril 2024
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS Employé polyvalent des espaces verts et naturels	1h15	Parc de jeux la Durance à TALLARD	Du 4 au 5 avril 2024
MECANIQUE ELECTROMECHANIQUE Mécanicien hydraulique	1h15	Centre Technique d'EMBRUN	Le 30 mai 2024
MECANIQUE ELECTROMECHANIQUE Electrotechnicien, électromécanicien	1h15	Station d'épuration à SAVINES LE LAC	Le 14 juin 2024

B. Incident survenu lors des épreuves et copies litigieuses

Les surveillants et examinateurs n'ont fait remonter aucun incident.

C. Résultats des épreuves pratiques

Modalités de notation (article 18 du décret n°2013-593 et article 6 du décret n°2007-114) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires entraîne l'élimination du candidat.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Spécialités	Options	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés	Absents
ADMISSION		13,53	13,50				
BTP VRD	Agent d'exploitation de la voirie publique	14,53	14,00	11,00	19,00	0	2
CONDUITE DE VEHICULES	Conduite de véhicule poids lourds	11,58	11,87	5,62	15,62	0	2
ENVIRON. HYGIENE	Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	14,50	14,50	6,50	18,50	0	10
ESPACES NATURELS ET VERTS	Employé polyvalent des espaces verts et naturels	13,76	13,50	8,00	18,00	0	1
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	Mécanicien hydraulique	19,33	20,00	18,00	20,00	0	0
	Electrotechnicien, électromécanicien	15,83	16,00	15,00	16,50	0	1
ADMISSION CUMULEE		12,89	13,00				

Au regard des résultats obtenus par les candidats et après avoir délibéré, les membres du jury décident à l'unanimité de valider l'ensemble des notes attribuées par les examinateurs.

Spécialités	Candidats admis
BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	36
CONDUITE DE VEHICULES	69
ENVIRONNEMENT HYGIENE	73
ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS	31
MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE	6

Fait à Gap, le 1^{er} juillet 2024

La Présidente du jury
Madame Carole CHAUVET